

COMPTES CONSOLIDES RESUMES ET ANNEXES

- Compte de résultat consolidé p. 2
- Etat du résultat global consolidé p. 3
- Etat de la situation financière p. 4
- Tableau des flux de trésorerie p. 6
- Variations des capitaux propres consolidés p. 7
- Notes annexes aux comptes consolidés résumés p. 8

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis au million le plus proche. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et notes annexes sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
Chiffre d'affaires	3	1 300	1 926
Charges d'exploitation	3	(1 046)	(1 551)
Excédent Brut d'Exploitation	3	254	375
Amortissements et provisions		(51)	(141)
Résultat d'Exploitation		202	234
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	4	20	(14)
Résultat d'Exploitation après résultats des mises en équivalence		222	221
Produits et charges non courants	5	(280)	(6)
Résultat opérationnel		(58)	214
Résultat financier	8	(31)	(38)
Impôts sur les résultats	9	(16)	(43)
Résultat net des activités poursuivies		(106)	134
Résultat net des activités non poursuivies	2	2 312	19
Résultat net de la période		2 206	152
• Dont part du Groupe		2 179	141
Liée aux activités poursuivies		(115)	125
Liée aux activités non poursuivies		2 294	16
• Dont part des Intérêts minoritaires		27	11
Liée aux activités poursuivies		10	8
Liée aux activités non poursuivies		18	3
Résultat de base par action (en euros)			
Résultat net des activités poursuivies - par action		(0,52)	0,32
Résultat net des activités non poursuivies - par action		7,90	0,06
Résultat net - Part du Groupe par action		7,37	0,38
Résultat dilué par action (en euros)			
Résultat net dilué des activités poursuivies - par action		(0,52)	0,32
Résultat net dilué des activités non poursuivies - par action		7,88	0,06
Résultat net dilué - Part du Groupe par action	10	7,36	0,38

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5 (voir Note 2)

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
Résultat net de la période		2 206	152
Ecarts de conversion	10	29	32
Partie efficace des profits et pertes sur instruments financiers de couverture	10	(9)	1
Ecarts de conversion relatifs aux activités non poursuivies	10	(1)	4
Eléments recyclables ultérieurement en résultat		18	37
Variation de la juste valeur des titres non consolidés	10	(3)	4
Gains et pertes actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	10	-	(9)
Gains et pertes actuariels relatifs aux activités non poursuivies	10	(1)	-
Eléments non recyclables en résultat		(4)	(5)
Eléments du résultat global après impôt		14	32
Résultat global de la période		2 221	184
• Dont part du Groupe		2 204	177
• Dont part des Intérêts minoritaires		17	6

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5 (voir Note 2)

Etat de la situation financière

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Déc. 2018	Juin 2019
Ecarts d'acquisition	6	2 399	2 392
Immobilisations incorporelles	6	2 653	2 576
Immobilisations corporelles	6	1 192	691
Droits d'utilisation	12	-	876
Titres mis en équivalence	4	2 177	2 173
Actifs financiers non courants	8	339	343
Immobilisations financières		2 516	2 516
Actifs d'impôts différés		199	205
Actifs sur contrats		176	188
Autres actifs non courants		4	4
Actifs non courants		9 139	9 447
Stocks		15	19
Clients		617	655
Autres actifs courants		258	279
Actifs financiers courants	8	55	42
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	2 820	1 734
Actifs courants		3 764	2 729
Actifs destinés à être cédés	2	14	882
TOTAL ACTIF		12 917	13 058

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Déc. 2018	Jun 2019
Capital	10	848	811
Primes et réserves	10	2 361	4 303
Résultat de l'exercice		2 233	141
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		5 441	5 254
Titres subordonnés à durée indéterminée	10	887	994
Capitaux propres part Groupe		6 328	6 248
Intérêts minoritaires	10	108	115
Capitaux propres	10	6 436	6 363
Dettes financières à long terme	8	2 760	2 825
Dettes de loyers long-terme	12	-	752
Passifs d'impôts différés		531	541
Provisions non courantes	7	118	118
Passifs sur contrats non courants		27	26
Passifs non courants		3 435	4 263
Fournisseurs		426	427
Autres passifs courants		696	669
Provisions courantes	7	449	375
Passifs sur contrats courants		201	218
Dettes financières à court terme	8	1 268	305
Dettes de loyers court terme	12	-	130
Passifs courants		3 039	2 125
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	2	6	308
TOTAL PASSIF		12 917	13 058

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
+ Excédent Brut d'Exploitation	3	254	375
+ Coût de l'endettement financier net	8	(27)	(30)
+ Impôts sur les sociétés payés		(26)	(39)
- Charges et produits non décaissés dans l'excédent brut d'exploitation		2	14
- Annulation des provisions financières et impôts non récurrents		(1)	(0)
+ Dividendes perçus par des sociétés mises en équivalence		4	40
+ Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante des activités non poursuivies	2	160	35
= Marge brute d'autofinancement d'exploitation courante		366	395
+ Diminution (Augmentation) du Besoin en Fonds de Roulement courant	3	10	(104)
+ Diminution (Augmentation) du Besoin en Fonds de Roulement courant des activités non poursuivies	2	(58)	(9)
+ Diminution (Augmentation) des actifs et passifs sur contrats		(4)	6
= Flux de trésorerie des activités opérationnelles		313	288
+ Gains (pertes) non récurrents (y compris les frais de restructuration et impôts non récurrents)		(99)	(67)
+ Eléments non courants des activités non poursuivies		(14)	(0)
= Flux de trésorerie des activités opérationnelles incluant les éléments non courants (A)		200	220
- Décaissements liés à des Investissements sur actifs existants		(30)	(44)
- Décaissements liés à des Investissements de développement		(1 033)	(62)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs		4 320	7
+ Flux de Trésorerie liés aux investissements / désinvestissements des activités non poursuivies	2	(157)	(2)
= Flux de Trésorerie des activités d'investissements / de désinvestissements (B)		3 099	(102)
+ Emission de titres subordonnés à durée indéterminée	10	-	493
+ Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée	10	-	(398)
+ Augmentation (Réduction) de capital		15	-
- Dividendes payés		(300)	(287)
- Rémunérations versées aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée		(37)	(36)
- Remboursement de la dette long terme		(170)	(353)
+ Nouveaux emprunts long terme		175	542
= Augmentation (Diminution) de la dette long terme		5	189
+ Programme de rachat d'actions propres	10	-	(489)
+ Rachat des minoritaires d'Orbis	2	-	(339)
+ Variation des dettes financières court terme		(8)	(168)
+ Variation de la dette de loyers		-	(67)
+ Flux de Trésorerie des activités de financement des activités non poursuivies	2	(248)	(7)
= Flux de trésorerie des activités de financement (C)		(573)	(1 109)
+ Différence de conversion (D)		6	10
+ Différence de conversion des activités non poursuivies (D)	2	27	2
= Variation de trésorerie (E) = (A) + (B) + (C) + (D)		2 759	(979)
- Trésorerie ouverture		1 048	2 837
- Retraitements de juste valeur sur trésorerie		(9)	5
- Variation de trésorerie des activités non poursuivies		125	(150)
+ Trésorerie clôture		3 924	1 713
= Variation de trésorerie		2 759	(979)

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5 (voir Note 2)

Variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017	290 122 153	870	2 684	(372)	2 260	5 442	341	5 783
Retraitements IFRS 9		-	-	-	(13)	(13)	-	(13)
Solde au 1er janvier 2018 retraité	290 122 153	870	2 684	(372)	2 247	5 429	341	5 770
Augmentation de capital	759 498	2	13	-	(1)	14	1	15
Dividendes distribués		-	-	-	(306)	(306)	(14)	(320)
Paiements fondés en action		-	-	-	9	9	-	9
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(37)	(37)	-	(37)
Variations de périmètre		-	-	1	(32)	(32)	(100)	(132)
Transactions avec les actionnaires	759 498	2	13	1	(368)	(352)	(114)	(466)
Résultat net de la période		-	-	-	2 179	2 179	27	2 206
Autres éléments du résultat global		-	-	39	(14)	25	(11)	14
Résultat global		-	-	39	2 165	2 204	17	2 221
Solde au 30 juin 2018	290 881 651	872	2 697	(333)	4 045	7 281	244	7 525

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018	282 607 800	848	2 378	(321)	3 423	6 328	108	6 436
Retraitements IFRIC 23 (*)		-	-	-	(38)	(38)	-	(38)
Solde au 1er janvier 2019 retraité	282 607 800	848	2 378	(321)	3 385	6 290	108	6 398
Augmentation de capital	(12 340 287)	(37)	(453)	-	491	1	0	1
Dividendes distribués		-	-	-	(283)	(283)	(4)	(287)
Paiements fondés en action		-	-	-	12	12	-	12
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	59	59	-	59
Variations de périmètre		-	-	-	(7)	(7)	4	(3)
Autres variations		-	-	2	(2)	(0)	(0)	(0)
Transactions avec les actionnaires	(12 340 287)	(37)	(453)	2	269	(219)	0	(219)
Résultat net de la période		-	-	-	141	141	11	152
Autres éléments du résultat global		-	-	41	(4)	37	(5)	32
Résultat global		-	-	41	137	177	6	184
Solde au 30 juin 2019	270 267 513	811	1 924	(278)	3 791	6 248	115	6 363

(*) Montants retraités dans le cadre de l'application des nouvelles normes (voir Note 12)

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Note 1. Base de préparation	9
Note 2. Structure du groupe	11
Note 3. Données opérationnelles	14
Note 4. Résultat des sociétés mises en équivalence	18
Note 5. Produits et charges non courants	19
Note 6. Immobilisations incorporelles et corporelles	20
Note 7. Provisions.....	21
Note 8. Financement et instruments financiers	22
Note 9. Impôts sur les bénéfices	24
Note 10. Capitaux propres	25
Note 11. Eléments non comptabilisés et parties liées	27
Note 12. Adoption des nouvelles normes.....	28

Note 1. Base de préparation

Les comptes consolidés semestriels du Groupe Accor au 30 juin 2019 ont été examinés par le Conseil d'administration du 31 juillet 2019.

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés semestriels sont établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les comptes consolidés annuels. Ils doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice 2018, à l'exception des évolutions normatives obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2019 décrites ci-après et des principes d'évaluation spécifiques aux arrêtés intermédiaires suivants :

- Impôt sur les résultats : la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant, d'une part, le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal au résultat avant impôt et éléments non récurrents de la période et, d'autre part, le taux d'impôt courant de chaque pays aux éléments non récurrents de la période.
- Avantages du personnel : le montant de l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme est calculé en projetant sur un semestre l'engagement au 31 décembre 2018, compte tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture. Les hypothèses actuarielles entrant dans le calcul des engagements pour avantages du personnel sont actualisées en cas de variation significative au cours de la période.

L'activité du Groupe sur le semestre clos le 30 juin 2019 ne présente pas de caractère saisonnier significatif.

1.2 Evolution du référentiel comptable

1.2.1 Nouveaux textes appliqués

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16, la nouvelle norme sur les contrats de location, remplace la norme IAS 17 et les interprétations associées. Cette norme supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Elle introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué et d'une dette au titre de l'obligation de paiements de loyers.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2019, mais n'a pas retraité l'information comparative au titre de l'exercice 2018, comme permis par les dispositions spécifiques de transition prévues par la norme (« méthode retrospective simplifiée »). En conséquence, les reclassements et ajustements résultant de la première application d'IFRS 16 sont reconnus dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Note 12.

Interprétation IFRIC 23 Incertitudes relatives aux risques fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 traite des positions fiscales incertaines relevant des impôts sur le résultat. Elle clarifie qu'une entité doit apprécier s'il est probable que l'administration fiscale accepte un traitement retenu dans ses déclarations fiscales, en supposant qu'elle dispose de toutes les informations pertinentes pour mener à bien ses contrôles. Si tel est le cas, la comptabilisation de l'impôt devra correspondre aux déclarations fiscales.

Accor a appliqué l'interprétation IFRIC 23 selon la méthode rétrospective, sans retraitement des données comparatives, comme autorisé par les dispositions spécifiques de transition. L'effet cumulatif de première application a été reconnu dans le bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 (voir détail en Note 12).

Les autres amendements et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2019 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels du Groupe.

1.2.2 Futures normes, amendements de normes et interprétations

Le Groupe n'a pas appliqué, par anticipation, les autres normes, amendements ou interprétations applicables pour les exercices postérieurs au 30 juin 2019, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

1.3 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des états financiers consolidés semestriels, la Direction a eu recours à des estimations et des jugements susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de produits et de charges figurant dans les comptes. Les estimations et jugements importants appliqués sont identiques à ceux décrits dans les derniers comptes consolidés annuels, à l'exception des nouveaux jugements liés à comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16 (en particulier, l'estimation de la durée de contrats et la détermination des taux d'actualisation retenus dans l'évaluation des dettes de loyers et des droits d'utilisation).

Note 2. Structure du Groupe

2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Le 27 mai 2019, Accor a acquis une participation de 40,6% dans le capital de Ken Group, opérateur parisien de salles de sports haut de gamme. L'investissement d'un montant de 30 millions d'euros est réalisé à travers l'acquisition d'actions ordinaires et la souscription à des obligations convertibles. Compte tenu de l'influence notable exercée par le Groupe, la participation a été comptabilisée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

2.2 Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies

Au 30 juin 2019, les actifs destinés à être cédés et passifs associés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Déc. 2018		Juin 2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Orbis	3	-	870	301
Autres	11	6	12	6
Total	14	6	882	308

Description du projet de cession d'Orbis

Le 26 novembre 2018, Accor, actionnaire à hauteur de 52,7% du capital d'Orbis, société cotée à la bourse de Varsovie, a lancé une offre publique d'achat portant sur les 21 800 593 actions Orbis non détenues, soit 47,3% du capital. Le 23 janvier 2019, à l'issue de la période de souscription, le Groupe a acquis 33,1% du capital d'Orbis pour un montant de 339 millions euros, portant ainsi sa participation à 85,8% du capital. Cette opération a été comptabilisée comme une acquisition d'intérêts minoritaires, sans incidence sur la méthode de consolidation, dans la mesure où Orbis était déjà contrôlé par Accor.

Le 17 Mai 2019, Orbis a annoncé sa décision de séparer ses activités de propriétaire exploitant ("Actifs hôteliers") et ses activités de gestion et de franchise d'hôtels ("Services hôteliers") dans le but de se recentrer sur son portefeuille d'actifs. Le 29 mai 2019, Orbis a annoncé son intention de vendre son activité de Services hôteliers et est entré en négociations exclusives avec Accor. Le 12 juin 2019, Orbis et Accor sont parvenus à un accord pour le rachat, par Accor, de l'activité Services hôteliers pour un montant de 1,2 milliard de zlotys (soit environ 286 millions d'euros). S'agissant d'une transaction sous contrôle commun, telle que définie par la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, cette transaction sera sans impact sur les principaux agrégats du Groupe (EBITDA, dette nette). Elle devrait être réalisée d'ici la fin de l'année 2019.

Conformément aux dispositions de la loi polonaise, la cession envisagée par Orbis de son activité Services hôteliers à Accor est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires d'Orbis (avec une majorité des votes à 75%). L'opération nécessite également l'approbation du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance d'Orbis. La probabilité d'obtention de ces approbations est jugée forte par le Groupe.

Dans la continuité du déploiement de sa stratégie "asset light", Accor a par ailleurs annoncé, le 12 juin 2019, qu'il avait engagé un processus de cession de sa participation de 85,8% au capital d'Orbis. A l'issue de la réalisation de la cession de son activité Services hôteliers mentionnée ci-avant, le Groupe Orbis sera recentré sur l'activité d'exploitation hôtelière, avec un portefeuille de 73 hôtels exploités en propre ou sous contrats de location.

En juin 2019, Accor a engagé des discussions avec plusieurs investisseurs potentiels pour la cession de sa participation dans le capital d'Orbis, qui sera réalisée sous la forme d'une offre publique d'achat.

Traitement comptable

Les actifs et passifs relatifs à l'activité Actifs hôteliers d'Orbis ont été classés en actifs destinés à être cédés au 30 juin 2019. Accor considère que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies à cette date. Le Groupe est engagé dans un plan de cession de sa participation dans le capital d'Orbis et considère la réalisation de l'opération comme étant hautement probable, compte tenu des négociations en cours avec les investisseurs potentiels.

Accor considère que l'activité Actifs hôteliers d'Orbis constitue une ligne d'activité principale et distincte au sens de la norme IFRS 5. Elle représente une part significative du segment opérationnel Actifs hôteliers du Groupe, et la totalité de ses opérations en Europe de l'Est et Europe Centrale. Elle est donc classée en activité non poursuivie.

Dans les comptes consolidés semestriels, l'activité Actifs hôteliers d'Orbis est présentée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 :

- Les actifs destinés à la vente et les passifs associés sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques de l'état de la situation financière au 30 juin 2019. Ils sont évalués, à cette date, au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des frais de cession. Au 30 juin 2019, la comparaison entre ces deux éléments ne fait apparaître aucune perte de valeur.
- Le résultat de la période est isolé sur une ligne distincte du compte de résultat intitulée "Résultat net des activités non poursuivies" et les éléments du résultat global sont présentés séparément. L'information fournie sur la période comparative 2018 a été retraitée en conséquence.
- Les flux de trésorerie attribuables à l'activité Actifs hôteliers d'Orbis sont présentés distinctement dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe, avec retraitement du premier semestre 2018 présenté en comparatif.

Le détail des actifs reclassés en actifs destinés à la vente et passifs associés au 30 juin 2019, ainsi que la contribution de l'activité Actifs hôteliers d'Orbis au résultat net et aux flux de trésorerie consolidés du Groupe sur le premier semestre 2018 et 2019 sont présentés ci-après.

Actifs et passifs d'Orbis classés en actifs détenus en vue de la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2019
Immobilisations incorporelles	62
Immobilisations corporelles	493
Autres actifs non courants	140
Actifs non courants	694
Clients et autres actifs courants	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	146
Actifs destinés à être cédés	870
Passifs non courants	166
Dettes financières court terme	78
Fournisseurs et autres passifs courants	58
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	301

Compte de résultat d'Orbis

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018	1er semestre 2019
Chiffre d'affaires	159	159
Charges d'exploitation	(115)	(114)
Résultat brut d'exploitation	44	45
Loyers immobiliers	(7)	(1)
Excédent brut d'exploitation	38	44
Amortissements et provisions	(20)	(27)
Résultat d'exploitation	17	17
Produits et charges non courants	31	11
Résultat financier	(1)	(5)
Impôts sur les résultats	(7)	(5)
Résultat net	40	19

Flux de trésorerie d'Orbis

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018	1er semestre 2019
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	37	24
Flux de trésorerie des activités d'investissements	53	(2)
Flux de trésorerie des activités de financement	(19)	(7)
Ecarts de conversion	1	2
Variation de trésorerie	72	17

Note 3. Données opérationnelles

3.1 Information sectorielle

Le Groupe est organisé autour de 3 pôles stratégiques.

HotelServices

Ce pôle, qui centralise l'activité de gestionnaire hôtelier et de franchiseur, est scindé en deux activités :

- « **Management & Franchise** » : Activité de gestion et de franchise d'hôtels reposant sur la perception de redevances, ainsi que sur l'activité générée par les achats ;
- « **Services aux propriétaires** » : Activité regroupant l'ensemble des services pour lesquels le Groupe dépense la rémunération perçue des hôtels : activités de ventes, marketing et distribution, programme de fidélité, services partagés ainsi que refacturations de coûts encourus pour le compte des hôtels.

L'activité Management & Franchise est organisée autour des 5 régions opérationnelles suivantes :

- Europe
- Afrique Moyen-Orient
- Asie Pacifique
- Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes
- Amérique du Sud

Actifs Hôteliers & autres

Ce pôle correspond au métier de propriétaire exploitant quel que soit le mode de détention (hôtels en propriété et en location). Son modèle économique est centré sur l'amélioration du rendement des actifs et l'optimisation du bilan. Il correspond aux activités de gestion de portefeuille d'actifs, de conception, construction, rénovation et maintenance des hôtels. Ce pôle intègre également trois activités exercées en Asie Pacifique : AccorPlus (programme de cartes de réduction), Accor Vacation Club (activité de timeshare) et Strata (activité de distribution de chambres et de gestion de parties communes d'hôtels).

Nouvelles activités

Ce pôle regroupe les nouvelles activités développées par le Groupe, principalement à travers des opérations de croissance externe :

- **Services digitaux**, qui proposent des solutions digitales aux hôteliers indépendants afin de favoriser le développement de leurs ventes directes (activité réalisée par D-edge, fusion de Fastbooking et Availpro) et, plus récemment, aux restaurateurs afin d'optimiser la gestion des tables et de leurs approvisionnements (activités réalisées par ResDiary et Adoria).
- **Location de résidences privées de luxe**, portée par onefinestay, avec un total de plus de 5 000 adresses dans le monde.
- **Ventes digitales**, avec l'intégration de VeryChic, proposant une offre de ventes privées exclusives avec des partenaires de luxe et haut de gamme.
- **Services de conciergerie** correspondant à l'intégration de John Paul, avec parallèlement la prise en charge du Customer Care.
- **Services de réservation hôtelière** pour les entreprises et agences de voyage avec l'intégration de Gekko.

3.1.1 Informations par pôle stratégique

(en millions d'euros)	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019	Variation (%)	
			Réel	PCC (1)
HotelServices	1 205	1 366	+13,3%	+5,0%
• dont Management & Franchise	433	486	+12,4%	+5,0%
• dont Services aux propriétaires	773	879	+13,8%	+5,1%
Actifs Hôteliers & autres	225	519	+130,5%	+7,1%
Nouvelles activités	70	77	+10,3%	+4,5%
Holding/Eliminations	(202)	(36)	N / A	N / A
Chiffre d'affaires	1 300	1 926	+48,2%	+4,8%
HotelServices	312	344	+10,0%	+3,7%
• dont Management & Franchise	307	353	+15,1%	+7,1%
• dont Services aux propriétaires	6	(9)	N / A	(69,4)%
Actifs Hôteliers & autres	16	97	+492,7%	+0,2%
Nouvelles Activités	(15)	(1)	+92,6%	+84,7%
Holding/Eliminations	(60)	(65)	N / A	N / A
Excédent brut d'exploitation	254	375	+47,7%	+5,1%

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

(1) PCC : A périmètre et change constants

Sur le premier semestre 2018, la ligne « Holding/Eliminations » comprend l'élimination des flux réalisés avec AccorInvest préalablement à sa cession, en application des principes de consolidation.

La variation du pôle Actifs Hôteliers & autres s'explique principalement par les acquisitions de Mövenpick et Mantra qui contribuent, sur le premier semestre 2019, à hauteur de 313 millions d'euros au chiffre d'affaires et 79 millions d'euros à l'excédent brut d'exploitation (respectivement 35 millions d'euros et 2 millions d'euros sur la période comparative correspondant à un mois d'activité de Mantra).

Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 213 millions d'euros sur le premier semestre 2019 (143 millions d'euros sur le premier semestre 2018 et 217 millions en incluant le chiffre d'affaires réalisé avec AccorInvest sur les cinq premiers mois de 2018).

La contribution d'AccorInvest au chiffre d'affaires du Groupe est de 11% sur le premier semestre 2019.

3.1.2 Informations détaillées de l'activité Management & Franchise

A. Chiffre d'affaires de l'activité Management & Franchise

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019	Variation (%)	
			Réel	PCC (1)
Europe	223	245	+9,8%	+5,7%
Afrique et Moyen-Orient	38	52	+36,2%	+4,6%
Asie Pacifique	94	100	+6,5%	(0,0)%
Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes	58	65	+13,3%	+7,2%
Amérique du Sud	19	24	+24,4%	+16,1%
Total	433	486	+12,4%	+5,0%

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

(1) PCC : A périmètre et change constants

B. Excédent Brut d'Exploitation de l'activité Management & Franchise

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019	Variation (%)	
			Réel	PCC (1)
Europe	179	191	+6,8%	+7,9%
Afrique et Moyen-Orient	28	38	+36,6%	(4,8)%
Asie Pacifique	57	67	+17,0%	+3,2%
Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes	35	46	+30,1%	+17,8%
Amérique du Sud	7	11	+49,0%	+17,4%
Total	307	353	+15,1%	+7,1%

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

(1) PCC : A périmètre et change constants

3.2 Charges d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
Coûts des marchandises vendues	(24)	(48)
Charges de personnel	(772)	(939)
Loyers immobiliers	(51)	(29)
Energie, entretien et maintenance	(20)	(34)
Taxes d'exploitation, assurances et charges de copropriété	(21)	(31)
Autres charges d'exploitation	(157)	(470)
Total	(1 046)	(1 551)

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

Suite à l'application d'IFRS 16, la charge de loyers immobiliers sur le 1^{er} semestre 2019 correspond à la part variable des loyers des actifs hôteliers exploités sous contrats de location.

Les autres charges d'exploitation sont principalement composées des coûts de marketing, des dépenses de publicité et de promotion, des coûts de distribution et des coûts informatiques. Elles incluent l'effet de l'élimination des flux intragroupes réalisés avec les activités non poursuivies, principalement avec AccorInvest sur le premier semestre 2018 et avec Orbis sur le premier semestre 2019.

3.3 Charges et avantages au personnel

Sur le premier semestre 2019, les charges de personnel incluent 12 millions d'euros au titre des paiements en actions.

Le 30 mai 2019, le Groupe a octroyé à ses salariés et dirigeants 1 275 675 actions sous conditions de performance, avec une période d'acquisition de trois ans. A cette date, la juste valeur de l'action attribuée s'élève à 28,02 euros, sur la base d'un cours de l'action à 32,97 euros diminué de la valeur actualisée des dividendes non perçus sur la période d'acquisition des droits et de l'effet des conditions externes.

L'attribution définitive de ce plan est fonction de la présence des bénéficiaires jusqu'à l'issue de la période d'acquisition et de la réalisation des trois critères de performance suivants, appréciés sur les exercices 2019 à 2022 :

- Conditions internes (pondération de 80%) : Taux de marge sur EBITDA par rapport au budget et niveau d'atteinte du Free Cash Flow Groupe hors cessions et croissance externe incluant la variation du Besoin en Fonds de Roulement par rapport au budget,
- Condition externe (pondération de 20%) liée à l'évolution du Total Shareholder Return (TSR) de l'action Accor au regard de l'évolution du TSR de groupes hôteliers internationaux. La probabilité estimée de réalisation de cette condition de performance vient réduire la juste valeur de l'action octroyée à la date d'attribution.

La juste valeur globale de ce plan s'élève à 36 millions d'euros et sera comptabilisée de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits en charges de personnel en contrepartie des capitaux propres. Sur le premier semestre 2019, la charge comptabilisée à ce titre s'élève à 1 million d'euros.

Note 4. Résultat des sociétés mises en équivalence

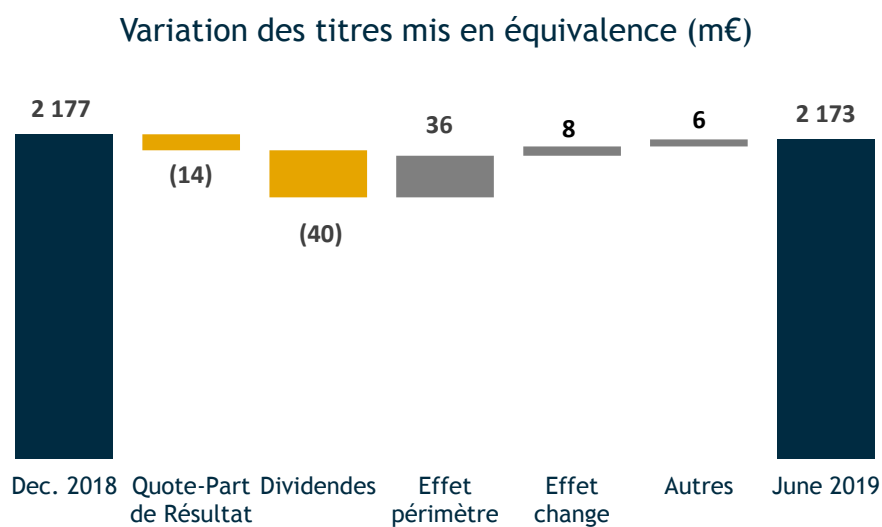
4.1 Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

Les principales contributions des entités associées et co-entreprises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2018	1er semestre 2019
AccorInvest (*)	11	0
China Lodging Group	10	(3)
Autres	(1)	2
Entreprises associées	20	(0)
Co-entreprises	(0)	(13)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	20	(14)

(*) Données correspondant à un mois d'activité sur le premier semestre 2018

4.2 Participation dans les sociétés mise en équivalence



Au 30 juin 2019, les effets de périmètre correspondent principalement à la prise de participation dans Ken Group. Les versements de dividendes concernent notamment AccorInvest pour 32 millions d'euros.

Note 5. Produits et charges non courants

(en millions d'euros)	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
Dépréciation d'actifs	(246)	(2)
Charges de restructuration	(12)	(7)
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	1	(0)
Autres produits et charges non récurrents	(23)	3
Produits et charges non courants	(280)	(6)

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

Sur le premier semestre 2019, les produits et charges non courants comprennent des coûts de restructuration pour (7) millions d'euros, notamment liés à un plan de transformation en Europe et en Amérique du Nord.

Sur le premier semestre 2018, les produits et charges non courants comprenaient principalement des dépréciations concernant les Nouvelles activités pour (246) millions d'euros.

Note 6. Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Ecarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition sur la période considérée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Déc. 2018	Ecarts de conversion & autres	Reclass. IFRS 5	Juin 2019
Europe	289	4	-	293
Afrique et Moyen-Orient	172	1	-	172
Asie Pacifique	459	0	-	459
Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes	304	1	-	305
Amérique du sud	109	(2)	-	107
HotelServices	1 333	5	-	1 337
Actifs Hôteliers & autres	538	(9)	(25)	504
Nouvelles activités	353	(0)	-	353
Non alloué	465	6	-	471
Valeur brute	2 688	3	(25)	2 666
Pertes de valeur	(290)	(4)	19	(274)
Valeur nette	2 399	(1)	(6)	2 392

6.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Sur le premier semestre 2019, la variation des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	Déc. 2018	Augment.	Diminutions	Ecarts de conversion & autres	Reclass. IFRS 5	Juin 2019
Valeur brute	3 122	24	(9)	(3)	(66)	3 068
Amortissements et pertes de valeur	(468)	(44)	7	2	10	(492)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 653	(19)	(2)	(1)	(56)	2 576
Valeur brute	2 109	41	(29)	8	(989)	1 140
Amortissements et pertes de valeur	(917)	(51)	26	(3)	496	(448)
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 192	(10)	(3)	5	(493)	691

La diminution en valeur nette des immobilisations s'explique principalement par le reclassement des actifs d'Orbis en Actifs destinés à être cédés (voir Note 2).

Note 7. Provisions

Sur le premier semestre 2019, la variation des provisions s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Déc. 2018	Reclass. IFRIC 23 (*)	Résultat Global	Dotation de la période	Reprise		Ecart de conversion et autres	Reclass. IFRS 5	Juin 2019
					avec utilisation	sans utilisation			
Retraites et assimilés	102	-	7	7	(2)	0	1	(6)	109
Litiges	357	(27)	-	13	(28)	(24)	0	(2)	289
Restructurations	107	-	-	1	(11)	(3)	2	(0)	96
Total	566	(27)	7	21	(42)	(28)	3	(7)	494
• Dont non courantes	118	-	7	7	(6)	(4)	2	(6)	118
• Dont courantes	449	(27)	-	14	(36)	(24)	1	(1)	375

(*) Le reclassement relatif aux provisions fiscales dans le cadre de l'application d'IFRIC 23 est détaillé en Note 12

Au 30 juin 2019, les provisions s'élèvent à 494 millions d'euros, en diminution de 72 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018, en raison notamment d'une reprise de provision partielle de 39 millions d'euros concernant les garanties données dans le cadre de la cession d'AccorInvest.

Note 8. Financement et instruments financiers

8.1 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
Intérêts des emprunts obligataires	(28)	(31)
Autres charges et produits d'intérêts	1	9
Intérêts sur dette de loyers	0	(8)
Coût de l'endettement financier net	(27)	(30)
Autres produits et charges financiers	(4)	(7)
Résultat financier	(31)	(38)

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

8.2 Dette financière nette

8.2.1 Décomposition de la dette nette

(en millions d'euros)	Déc. 2018	Flux de trésorerie	Autres variations					Reclass. IFRS 5	Juin 2019
			IFRS 16	Ecart de conversion	Juste valeur	Autres			
Emprunts obligataires	2 630	95	-	3	-	6	(117)	2 617	
Dettes bancaires	319	(24)	-	(1)	-	(8)	0	287	
Autres dettes financières	1 070	(870)	-	(1)	-	4	2	205	
Instruments dérivés passifs	9	-	-	-	(5)	19	-	22	
Dette financière brute	4 027	(799)	-	2	(5)	21	(115)	3 131	
Dettes de loyers	-	(84)	1 069	1	-	19	(122)	882	
Dette totale	4 027	(883)	1 069	2	(5)	40	(237)	4 013	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 820	(941)	-	2	-	(1)	(146)	1 734	
Autres actifs financiers courants	25	9	-	2	-	1	(1)	36	
Instruments dérivés actif	30	-	-	-	-	(24)	-	6	
Actifs financiers	2 874	(932)	-	4	-	(23)	(147)	1 776	
Dette/(trésorerie) nette	1 153	49	1 069	(2)	(5)	63	(91)	2 237	

Le 24 janvier 2019, le Groupe a procédé à une émission obligataire senior de 600 millions d'euros, à échéance 7 ans, assortie d'un coupon de 1,75%. Cette émission a permis le rachat partiel de 350 millions d'euros sur l'émission obligataire à échéance 2021 d'un montant de 900 millions d'euros émise en février 2014 (pour 750 millions d'euros) et septembre 2014 (pour 150 millions d'euros), portant intérêt au taux fixe de 2,625%. La portion échangée de l'émission obligataire est analysée comme une modification de dette dans la mesure où les termes et conditions de la dette n'ont pas été modifiés de façon substantielle.

La dette a ainsi été maintenue dans l'état de la situation financière du Groupe à son taux d'intérêt effectif d'origine, ajusté des coûts liés à la renégociation. Le gain résultant de la renégociation d'un montant de 1 million d'euros a été comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

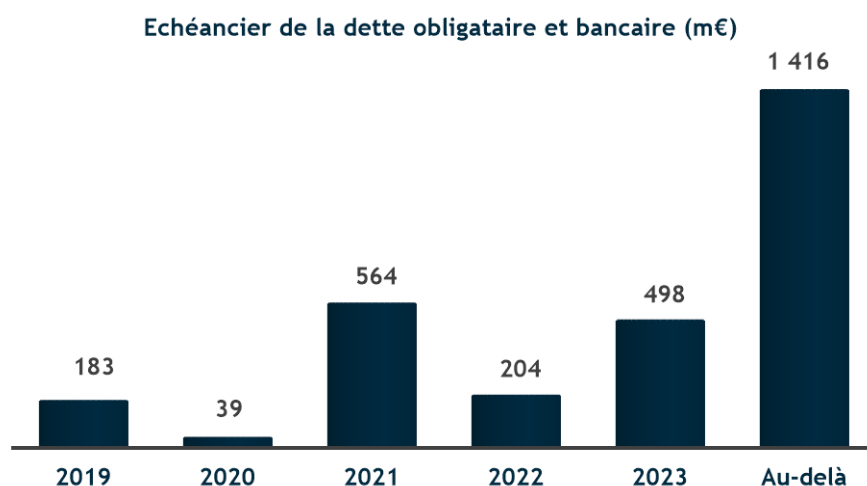
Par ailleurs, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de 335 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2019.

Au 31 décembre 2018, les autres dettes financières comprenaient principalement les engagements au titre du rachat des minoritaires d'Orbis et du programme de rachat d'actions propres.

8.2.2 Analyse de la dette brute

Dettes obligataires et bancaires par échéance

L'échéancier de la dette obligataire et bancaire est un des indicateurs permettant d'apprécier la position de liquidité du Groupe. Au 30 juin 2019, il se décompose comme suit :



Dettes obligataires et bancaires par devise

(en millions d'euros)	Avant opérations de couverture			Après opérations de couverture		
	Montant	Taux d'intérêt	Poids	Montant	Taux d'intérêt	Poids
Euro	2 749	2%	94%	1 603	2%	55%
Dollar australien	-	-	-	595	1%	20%
US dollar	-	-	-	269	3%	9%
Franc suisse	135	2%	5%	135	2%	5%
Livre sterling	-	-	-	117	1%	4%
Dollar singapourien	-	-	-	98	2%	3%
Yen japonais	-	-	-	35	0%	1%
UAE dirham	-	-	-	30	3%	1%
Roupie mauricienne	20	8%	1%	20	8%	1%
Shekel israélien	-	-	-	2	0%	0%
Dettes obligataires et bancaires	2 904	+2%	+100%	2 904	+2%	+100%

Note 9. Impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 (*)	1er semestre 2019
Impôts courants	(39)	(42)
Impôts différés	23	(1)
Impôts sur les résultats	(16)	(43)

(*) Montants retraités de l'application de la norme IFRS 5

Sur le premier semestre 2019, le Groupe a reconnu une charge d'impôts de (43) millions d'euros contre (16) millions d'euros sur le premier semestre 2018. La charge d'impôts différés du premier semestre 2018 comprenait des éléments non récurrents pour 27 millions d'euros, principalement liés à des changements de taux dans le cadre de cessions internes de contrats de gestion entre les différentes régions opérationnelles du Groupe.

Note 10. Capitaux propres

10.1 Capitaux propres

10.1.1 Actionnariat

Au 30 juin 2019, la société Jin Jiang est le premier actionnaire du groupe avec une participation de 12,5% du capital, correspondant à 16,6% des droits de vote. Par ailleurs, suite à l'acquisition du Groupe FRHI, dont le capital était détenu par les sociétés Qatar Investment Authority (QIA) et Kingdom Holding Company (KHC), ces dernières sont entrées au capital de Accor SA en juillet 2016 et en détiennent respectivement 10,9% et 6,1% au 30 juin 2019, représentant 16,9% et 9,5% des droits de vote.

La société Harris Associates totalise également pour 7,8% du capital de la Société au 30 juin 2019 suite à diverses prises de participation opérées sur le semestre, correspondant à 6,0% des droits de vote.

Enfin, le Groupe China Lodging (Huazhu) détient 4,8% du capital d'Accor SA et 3,8% des droits de vote.

10.1.2 Evolution du capital

L'évolution du nombre d'actions en circulation sur le premier semestre 2019 est la suivante :

<i>En nombre de titres</i>	2019
Actions émises au 1 janvier 2019	282 607 800
Livraison d'actions de performance	829 825
Levée d'options de souscriptions d'actions	221 590
Actions annulées	(13 391 702)
Actions émises au 30 Juin 2019	270 267 513

10.1.3 Distribution de dividendes

Le 14 mai 2019, Accor a versé un dividende de 1,05 euro par action au titre des résultats de l'exercice 2018 sous forme d'un paiement en numéraire de 283 millions d'euros.

10.1.4 Actions propres

Comme autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2018, le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions sur deux ans, confié à des prestataires de service d'investissement, portant sur un nombre maximal de 29 millions d'actions.

Au 31 décembre 2018, le Groupe avait racheté 9 240 421 actions propres dont :

- 8 378 765 actions au cours moyen de 42,4947 euros par action pour la première tranche. Ces actions ont ensuite été annulées dans le cadre d'une réduction de capital réalisée le 31 décembre 2018.
- 861 656 actions propres au cours moyen de 36,1091 euros par action pour la seconde tranche initiée le 20 décembre 2018.

Sur le premier semestre 2019, le Groupe a achevé la seconde tranche du programme et a racheté 12 530 046 actions propres au cours moyen de 37,4076 euros par actions. Ces actions ont été annulées dans le cadre d'une réduction de capital réalisée le 28 juin 2019.

10.1.5 Titres subordonnés à durée indéterminée

Le 24 janvier 2019, Accor a réalisé une émission obligataire hybride perpétuelle de 500 millions d'euros, assortie d'un coupon de 4,375%, qui compte tenu de ses caractéristiques, est comptabilisée comme instrument de capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe, conformément aux dispositions de la norme IAS 32 *Instruments financiers*.

Cette émission a permis le rachat partiel de 386 millions d'euros sur l'émission obligataire hybride perpétuelle d'un montant de 900 millions d'euros émise en juin 2014, avec une première option de remboursement à partir de 2020, portant intérêt à taux fixe jusqu'à cette date, avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans.

10.1.6 Réserves

Les éléments comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Déc. 2018	IFRIC 23	Variation	Juin 2019
Écarts de conversion	(321)	-	43	(278)
Réserves de juste valeur des instruments financiers	(43)	-	5	(37)
• dont titres non consolidés	(27)	-	4	(23)
• dont instruments dérivés	(15)	-	1	(14)
Variation des écarts actuariels	(90)	-	(13)	(104)
Paiements fondés sur des actions	239	-	12	251
Autres réserves et résultat	3 317	(38)	402	3 681
Total part du Groupe	3 102	(38)	448	3 513

Le profit latent de 43 millions d'euros constaté sur la période au titre des écarts de conversion s'explique essentiellement par l'appréciation du dollar canadien (34 millions d'euros) et du franc suisse (13 millions d'euros), partiellement compensée par la dépréciation du dollar américain ((11) millions d'euros).

10.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Déc. 2018	Variation	Juin 2019
Groupe Orbis	72	4	76
Autres intérêts minoritaires	36	3	39
TOTAL	108	7	115

Note 11. Eléments non comptabilisés et parties liées

11.1 Engagements hors bilan

11.1.1 Engagements donnés

Au 30 juin 2019, les engagements donnés par le Groupe s'élèvent à 474 millions d'euros. Ils comprennent principalement les engagements donnés dans le cadre du développement hôtelier du Groupe et les engagements de loyers au titre de contrats non débutés. Suite à l'application d'IFRS 16, les engagements de loyers relatifs aux sièges et aux actifs hôteliers exploités sont désormais reconnus dans l'état de la situation financière du Groupe.

11.1.2 Engagements reçus

Au 30 juin 2019, le Groupe n'a pas d'engagements reçus significatifs.

11.2 Litiges, actifs et passifs éventuels

Aucune évolution significative n'est intervenue au cours du premier semestre 2019 concernant les litiges dans lesquels le Groupe est impliqué.

11.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'examen des comptes consolidés semestriels.

11.4 Informations sur les parties liées

Le 21 février 2019, Accor a conclu une convention réglementée avec Qatar Sport Investment (QSI), filiale de Qatar Investment Authority, et devient partenaire majeur et sponsor maillot officiel du Paris-Saint-Germain à partir de la saison 2019/2020. QSI est propriétaire du club depuis 2011.

Les autres opérations réalisées au cours du premier semestre 2019 sont d'une nature similaire aux transactions avec les parties liées réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Note 12. Adoption des nouvelles normes

Cette note présente les effets de l'application de la nouvelle norme IFRS 16 *Contrats de location* et de l'interprétation IFRIC 23 *Incertitudes relatives aux traitements fiscaux* sur les états financiers consolidés du Groupe. Elle décrit également les nouveaux principes comptables appliqués depuis le 1^{er} janvier 2019, lorsqu'ils sont différents des principes appliqués précédemment.

12.1 Impacts sur les états financiers

IFRS 16 et IFRIC 23 ont été appliquées de façon rétrospective, avec comptabilisation de l'effet cumulatif de première application dans le bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives.

Bilan d'ouverture retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Déc. 2018 publié	IFRS 16	IFRIC 23	1 ^{er} Jan 2019 retraité
Immobilisations incorporelles	5 052	(14)	-	5 038
Immobilisations corporelles	1 192	-	-	1 192
Droits d'utilisation	-	1 078	-	1 078
Actifs financiers non courants	2 516	-	-	2 516
Actifs d'impôts différés et autres	379	-	-	379
Actifs non courants	9 139	1 065	-	10 203
Actifs courants	3 764	(4)	-	3 760
Actifs destinés à être cédés	14	1	-	15
Total Actifs	12 917	1 062	-	13 979
Capitaux propres	6 436	-	(38)	6 398
Dettes financières à long terme	2 760	-	-	2 760
Dettes de loyers long-terme	-	929	-	929
Provisions non courantes	118	-	-	118
Passifs d'impôts différés et autres	558	-	-	558
Passifs non courants	3 435	929	-	4 364
Dettes financières à court terme	1 268	-	-	1 268
Dettes de loyers court terme	-	140	-	140
Provisions courantes	449	-	(27)	422
Passifs courants et autres	1 323	(8)	64	1 379
Passifs courants	3 039	132	38	3 209
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	6	1	-	7
Total Passifs	12 917	1 062	-	13 979

12.2 Application de la norme IFRS 16

12.2.1 Principaux impacts de première application

(a) Impacts à la date de transition

Les contrats de location du Groupe portent principalement sur les terrains et bâtiments de ses actifs hôteliers et de ses sièges. Pour un hôtel, les contrats de location sont généralement conclus sur une période de 15 à 20 ans, et peuvent inclure une option de renouvellement. Les contrats sont négociés sur une base individuelle et peuvent inclure des termes et conditions variés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe qualifiait ses contrats de location de location simple ou de location financement selon son appréciation du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Au 31 décembre 2018, quasiment tous les contrats du Groupe étaient classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de la location (nets de tout avantage reçu du bailleur) étaient constatés en charge de loyers au compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

A compter du 1er janvier 2019, le Groupe a appliqué un modèle unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous ses contrats de location, à l'exception des contrats conclus pour une courte durée et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (équipements informatiques notamment). Le Groupe a reconnu à son bilan une dette de loyers au titre des paiements locatifs et des droits d'utilisation représentant le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

L'application d'IFRS 16 a conduit le Groupe à constater une dette de loyers d'un montant de 1 069 million d'euros. Elle correspond à la valeur actuelle des loyers restants, actualisés en utilisant le taux marginal d'endettement du preneur au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué à la date de transition est de 2,1%.

La dette de loyers au 1er janvier 2019 se réconcilie comme suit avec les engagements au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)

Engagements de loyers au 31 décembre 2018	1 096
(+) Contrats répondant à la définition d'un contrat de location sous IFRS 16	178
(+) Loyers des périodes optionnelles dont l'exercice est raisonnablement certain	94
(-) Loyers des périodes de résiliation anticipée dont l'exercice est raisonnablement certain	(28)
(-) Effet actualisation	(271)
Dette de loyers au 1er janvier 2019	1 069

Les droits d'utilisation ont été évalués pour un montant égal à la dette de loyers, ajusté des éventuels paiements d'avance ou dettes non encore réglées tels qu'apparaissant au bilan au 31 décembre 2018. Le Groupe n'a identifié aucun contrat de location onéreux qui aurait nécessité d'ajuster la valeur du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019.

(b) Impacts sur la période

La valeur comptable des droits d'utilisation et de la dette de loyers ainsi que les mouvements constatés sur la période se décomposent comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	Droits d'utilisation			Total	Dette de loyers
	Constructions	Terrains	Véhicules		
Au 1 janvier 2019	999	71	8	1078	1069
Augmentations	8	-	1	9	9
Dotations aux amortissements et dépréciations	(73)	(1)	(1)	(75)	-
Charge d'intérêts sur dette de loyers	-	-	-	-	10
Paievements de loyers	-	-	-	-	(84)
Ecarts de conversion	0	1	-	1	1
Reclassements IFRS 5	(69)	(69)	0	(138)	(122)
Au 30 juin 2019	865	2	8	876	882

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur le semestre au titre des contrats de location sont les suivants:

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019
Loyers immobiliers variables	(28)
Loyers des contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur	(3)
Amortissement et dépréciations des droits d'utilisation	(69)
Intérêts sur dette de loyers	(8)
Total	(108)

Les loyers variables correspondent aux contrats de location des actifs hôteliers dont les paiements sont indexés sur la performance de l'hôtel. Le Groupe n'anticipe pas de variation significative de sa charge de location variable sur les périodes futures.

(c) Mesures de simplification appliquées

Pour la première application d'IFRS 16, le Groupe a appliqué les mesures de simplification pratiques suivantes permises par la norme :

- L'exclusion des coûts directs initiaux dans l'évaluation initiale des droits d'utilisation,
- L'appui sur les analyses réalisées au 31 décembre 2018 pour déterminer si un contrat de location était déficitaire, en alternative aux tests de dépréciation du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019,
- L'utilisation de connaissances acquises postérieurement dans la détermination de la durée des contrats de location, lorsqu'ils contiennent des options de renouvellement ou de résiliation anticipée.

12.2.2 Nouveaux principes et méthodes comptables

Les nouveaux principes comptables du Groupe appliqués suite à l'implémentation d'IFRS 16 sont exposés ci-après.

Définition d'un contrat de location

Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il octroie le droit d'utiliser un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie. A la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine s'il remplit les deux conditions cumulatives suivantes pour être qualifié de contrat de location : son exécution dépend de l'utilisation d'un actif identifié et il confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif identifié.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan du Groupe, avec constatation :

- d'un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Droits d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers,
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte de sa durée d'utilité et de la durée du contrat. Il est soumis aux tests de dépréciation.

Dette de loyers

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat.

Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris loyers considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,
- Les loyers variables basés sur un indice ou un taux, et
- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat.

Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation.

Contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatique). Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Loyers variables

Certains contrats de location portant sur nos actifs hôteliers comprennent des paiements variables basés sur la performance de l'hôtel, telle que définie contractuellement. Ces modalités de paiements sont une pratique courante dans le secteur de l'hôtellerie. Les loyers variables sont comptabilisés en charge au compte de résultat au cours de la période à laquelle la condition qui déclenche les paiements se réalise.

Lorsque que les contrats de location variables incluent un montant minimum garanti payable au bailleur, ce montant garanti est considéré comme un loyer fixe en substance et est inclus dans la dette de loyers.

12.3 Application de l'interprétation IFRIC 23

Le Groupe a procédé à une revue de ses positions fiscales afin de déterminer si l'interprétation IFRIC 23 pouvait avoir un impact sur les comptes consolidés du Groupe. A ce titre, le Groupe a comptabilisé un passif d'impôt d'un montant de 38 millions d'euros, en contrepartie d'une réduction des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a, par ailleurs, procédé au reclassement de ses provisions existantes pour risques fiscaux en dette d'impôts, en ligne avec les discussions actuelles au sein du comité d'interprétation des IFRS, précisant que les incertitudes fiscales font partie intégrante de l'évaluation de l'impôt.

Les principes et méthodes comptables relatifs à l'impôt sur les bénéfices décrits dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 restent inchangés, à l'exception des précisions suivantes :

- Un passif est reconnu dans l'état de la situation financière du Groupe lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe, ou l'une de ses filiales, est considéré comme probable, en supposant que l'administration fiscale dispose de tous les éléments pour mener à bien ses contrôles,
- Le Groupe détermine le niveau qui lui semble le plus pertinent pour apprécier un risque fiscal en fonction des circonstances et de la nature du risque concerné,
- Le cas échéant, le passif reconnu correspond au montant que le Groupe s'attend à payer. Il est évalué en appliquant la méthode qui reflète, pour le Groupe, la meilleure estimation du risque.